

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 15

Artikel: Un sacrilège
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 25.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 8 avril 1916 : Rien de nouveau sous le soleil. — Un sacrilège (V. F.). — On prédzo (Dulex-Ansermoz). — Il y a progrès, pourtant ! — On babbliadzo pou dandzerao. — Le printemps. — A propos d'un « village suisse ». — A ceux qui demandent conseil. — « Je resterai garçon ». — Jean de Brogny (Fin). — Lamentations d'un amoureux.

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Un projet intéressant.

On sait que sur l'initiative de M. Rosset, municipal, à Lausanne, la Société industrielle et commerciale va réaliser, dans cette ville, un projet fort intéressant, auquel la guerre actuelle et ses conséquences économiques ont donné crédit. Il s'agit de l'organisation d'un *Comptoir vaudois d'échantillons* ou exposition temporaire et périodique, si nous sommes bien informé, des produits de l'industrie vaudoise, afin de les faire mieux connaître et apprécier de la clientèle, qui souvent encore les ignore. Le vieux dicton est toujours vrai : « Nul n'est prophète en son pays », qu'on pourrait, en l'occurrence, traduire ainsi : « On va souvent chercher bien loin ce qu'on a sous la main ».

Sans vouloir diminuer en rien, certes, le mérite de ses nouveaux initiateurs, nous devons dire que le projet de « Comptoir industriel vaudois » n'est point d'aujourd'hui, comme on le pourrait croire. En effet, dans le *Conteur Vaudois* du 1^{er} janvier 1864, nous trouvons un article intitulé : « De la création d'une halle industrielle à Lausanne », article portant la signature de S. Cuénoud, ancien syndic de la capitale vaudoise, et qui, en ce temps-là, collaborait avec Louis Monnet à la rédaction du *Conteur*.

Il est intéressant de rappeler le dit article. Le voici :

« Voici une question qui a été soulevée il y a peu de jours et qui n'a rencontré jusqu'ici que des approbations : la création d'une halle industrielle.

» Dans un grand nombre de villes, à Paris, à Londres, à Bâle, à Zurich et d'autres, les industriels ont senti le besoin de ne pas rester isolés les uns des autres ; ils ont compris que la concurrence loyale, au grand jour, celle qui consiste à surpasser chaque jour son voisin par l'amélioration des produits, était pour tous bien plus avantageuse que ces mille précautions dont les diverses industries se sont longtemps entourées pour éloigner de leur travail tout regard indiscret. Et, depuis quelques années, on voit, dans ces villes, de vastes halles où sont exposés les divers produits de l'industrie locale.

» Une autre considération, d'un ordre plus matériel, a encouragé la création de ces entrepôts : le prix toujours croissant des loyers, dans les villes, empêche un grand nombre de maîtres d'état de se procurer des magasins où ils puissent exposer aux yeux du public, les produits de leur travail. Un grand nombre d'entre eux

doivent reléguer leur atelier dans les abords de la ville et se trouvent ainsi en dehors de la circulation générale.

» Et, dans notre canton, l'isolement se fait sentir plus vivement encore pour la plupart des industriels des petites villes ; connus seulement des habitants de leur localité, ils n'ont à travailler que pour la localité, tandis que plusieurs d'entre eux, s'ils étaient encouragés par une plus grande consommation, pourraient offrir des produits qui ne craindraient pas l'exportation. Pour ne citer qu'un exemple, nous dirons que l'ébenisterie du canton de Vaud a été longtemps en grande faveur et que, si elle ne trouve aujourd'hui d'autre marché que le canton lui-même, c'est qu'elle n'a pas été excitée par la concurrence et qu'elle n'a pas trouvé l'occasion de se faire connaître à l'étranger.

» Et, cependant, notre pays est des mieux placés pour laisser prendre à la menuiserie en général une extension considérable ; par ses bois, ses nombreux cours d'eau, il offre toutes les ressources naturelles que ne trouvent pas immédiatement les industriels des grandes villes.

» On comprend donc qu'un établissement plus ou moins vaste qui recevrait en dépôt, moyennant une légère finance, tous les produits de notre industrie vaudoise et qui se chargerait d'en opérer la vente, serait d'une immense utilité, et pour le producteur et pour le consommateur. Le premier trouverait l'occasion d'exhiber son travail devant un public nombreux et à bien moins de frais que n'en exigerait un local particulier ; le second trouverait réunis, dans une même enceinte, tout espèces de meubles, appareils, outils, objets de fantaisie qu'il devait chercher, sans cela, chez un grand nombre de personnes différentes. Les industriels pourraient, en même temps, se compter, mesurer leurs forces, et l'on verrait plusieurs d'entre elles, à peine connues, prendre peut-être un plus grand essor.

» On m'objectera, peut-être, que les industriels des diverses localités du canton seraient plus mal partagés que leurs collègues de Lausanne, puisqu'ils auraient à supporter des frais de transport plus considérables. Je répondrai que le prix des loyers, toujours plus élevé à Lausanne que dans les localités plus petites, amènera certainement le prix de revient des produits manufacturés au même taux pour tous. Du reste, s'il devait en coûter aux premiers une petite dépense de plus qu'aux derniers, ces sacrifices seraient compensés par une plus grande extension des affaires, une plus grande quantité de travail, partant une plus grande source de bénéfices.

» La Société industrielle et commerciale s'occupe sérieusement de cette question et doit prochainement adresser une circulaire à tous les industriels du pays, afin de connaître exactement leur opinion à ce sujet. Elle pourra juger ainsi du degré d'importance qu'il conviendrait de donner à l'exposition permanente des produits de l'industrie vaudoise. »

Voilà ce qu'écrivait, en 1864, M. Samuel Cuénoud, qui était alors président de la Société industrielle et commerciale. Les arguments invoqués en faveur de la création d'une exposition permanente — aujourd'hui, si nous ne faisons erreur, elle serait temporaire et périodique — n'ont rien perdu de leur valeur, bien au contraire. Et l'on a sujet de s'étonner qu'il ait fallu près de cinquante-deux ans pour réaliser ce projet dont l'urgence était déjà reconnue en 1864. Décidément, nous sommes parfois trop Vaudois.

Ventre à terre ! — L'autre nuit, dans une des promenades de Vevey, un pochard étendu sur un banc, le dos à l'air, ronflait comme un bienheureux. Survient un agent de police. Jamais les représentants de la force publique n'ont compris et ne comprendront le vers de Racine :

Pour dormir dans la rue, on n'offense personne.

Celui-ci donc secoue vivement le dormeur : « Hé ! là, réveillons-nous et dépêchons-nous de rentrer à la maison ! »

L'autre, sans se retourner, essayait péniblement de se lever sur ses coudes.

— Allons, allons ! plus vite que ça ! fit l'agent, impatienté.

— Plus vite que ça ! plus vite que ça ! grogna le pochard, l'abdomen toujours collé sur le banc, ... plus vite que ça !... est-ce que je ne vais pas ventre à terre ?

UN SACRILÈGE

On vit, il y a quelques semaines, les pasteurs de Vevey pénétrer dans les célèbres caves dites de l'Hôpital. La vérité nous oblige à dire qu'en ce faisant ils n'avaient nullement l'air d'aller à une partie de plaisir. Jamais encore ils ne s'étaient hasardés dans ces lieux ténébreux. C'était comme s'ils descendaient aux enfers. Grande avait été leur hésitation à accepter l'invitation de la municipalité. Celle-ci voulait leur témoigner sa gratitude pour le labeur auquel ils s'astreignent en quêteant au profit des incurables et des vieillards infirmes. Elle avait convié avec eux leurs collaborateurs, ces braves citoyens qui, aux côtés du pasteur, jouent le rôle de feu le commissaire Potterat dans l'annuelle collecte de maison en maison.

Après avoir passé comme des victimes entre de longues rangées de foudres, les ministres arrivèrent à une sorte de chambre ménagée au fond du cellier. Sur une table, s'alignaient des verres remplis et des assiettes de pâtisserie.

— A votre santé ! messieurs, fit l'aimable syndic de Vevey.

Mais, adeptes de la Croix-Blanche, les pasteurs ne touchaient pas à leurs verres.

— Allons, messieurs, reprit le syndic, vous pouvez y aller sans crainte ; c'est de ce jus-là que nous vous offrons.

Et il leur montra une bouteille portant cette étiquette : *Vin sans alcool*.

Poussant un soupir de soulagement, les pasteurs se mirent à trinquer, tandis que de leur côté les quêteurs laïques faisaient honneur à un authentique vin des Gonelles 1911.

Quand, au bout d'une heure ou deux, tout le monde se retira, le syndic fit remarquer au corps pastoral que les invités demeurés fidèles au pétillant vin de nos coteaux montraient par leur attitude pleine de dignité que descendre à la cave n'est pas nécessairement synonyme de se pocharder.

Cette démonstration on peut la faire bien souvent. Mais, s'ils savaient que du vin sans alcool, entra ce jour-là dans les caves de l'Hôpital, les prédécesseurs de M. Gaudard dans la charge d'abbé de la Confrérie des vigneron ne se retourneraient-ils pas dans leur tombe ? Nous ne serions pas étonnés d'apprendre qu'on se proposât d'interpeller la municipalité sur ce sacrilège. Chez les catholiques, quand une église est profanée, on ne peut y reprendre les cérémonies du culte qu'après avoir procédé à une purification dénommée la « réconciliation ». Nos lecteurs ne pensent-ils pas que les caves de l'Hôpital devraient, elles aussi, être « réconciliées » dans l'antique foi des bons vigneron.

V. F.

La semaine d'un « pänné ». — Un jeune Vaudois, en pension à l'étranger et dont le porte-monnaie souffre de la crise, écrit la lettre suivante à ses parents.

« Mes chers parents, — Je vous écris aujourd'hui, lundi, par le courrier qui partira demain mardi. Ma lettre arrivera mercredi dans le canton de Vaud et vous l'aurez jeudi ; vous m'adresserez de l'argent vendredi ; sinon je pars samedi pour être auprès de vous dimanche. »

ON PRÉDZO

(Patois d'Aigle.)

L'avait pequâ et liair on chômo,
Tanta Susenne, ein son couerti,
Dévânt de prédzi à se-n-omo
Ein l'ai desein : Djan, me-n-ami,
Te fé tui lous dzor la navêta
Di lous Amis à la Comêta !

Se n'aïret pas houai na demeindze,
Se n'aïret la bouena façon,
Tè té saras latscha la reindze,
T'aras dza quitta la maison
Por fér' oncora la navêta
Di lous Amis à la Comêta !

Le matin, i le vouai preu crairet,
On ierro pœu férêt pliiési ;
Quatr'u fin te lous pœu prœu bairet,
Mé n'ublia pas de l'assoï
Ein fassain todzor la navêta
Di lous Amis à la Comêta !

Por évitâ lou mau d'estoma,
I le tegnio d'on médecin,
Apré dina jamé na pomma
Ne vaut quoquiet ierro dé vin ;
Mé te fé todzor la navêta
Di lous Amis à la Comêta !

A la veilla, quoquiet gotette
Baillon du cœur, i le vouai bin ;
I ne conto pas té quartette,
Bais-lé, mon Djan, épouai t'ein vin
Sein férêt todzor la navêta
Di lous Amis à la Comêta !

La né, mon Djan, réduit-té d'eura,
I saï sodzett' à m'einnoï ;
I devindrai na tzanta-pliieura
Se faut l'atteindret et bréci
Peindein que te fé la navêta
Di lous Amis à la Comêta !

Feudrai étret de pâta d'andze
Por que cein ne baillai souci.
Mon petiou Djan, va, crai-mé, tzandze
Et dé bouen'eura vin dremi
Sein férêt de né la navêta
Di lous Amis à la Comêta !

DULEX-ANGERMOS

IL Y A PROGRÈS, POURTANT !

On dit souvent que nous ne valons pas nos ancêtres. C'est possible. Nous avons, malheureusement, perdu bien des qualités que l'histoire nous fait encore admirer chez eux, et justement. Mais nos ancêtres avaient aussi leurs défauts, entre autres, à certaine époque, celui de faire trop bon marché, vraiment, de leur liberté. Nous en sommes plus jaloux, en ce temps-ci, surtout. Et ce n'est pas dommage.

Les hasards d'une petite partie de « bouquinage » nous remettent sous les yeux l'adresse que le Conseil de la ville de Vevey adressa à LL. EE. de Berne, après la noble tentative de Davel. Ce n'est pas édifiant. On sait, au reste, que la plupart des conseils des villes du Pays de Vaud, celui de Lausanne en tête, ne se montrèrent pas plus brillants.

Rappelons donc, à titre de curiosité, ce qu'écrivait le Conseil de Vevey. On le peut d'autant mieux qu'ici six jours, le 14 avril, ce sera le 113^{me} anniversaire de l'entrée du Pays de Vaud, comme canton, dans la Confédération helvétique, et que, dix jours plus tard, le 24 avril, il y aura 193 ans que Davel expia sur l'échafaud de Vidy, sa téméraire tentative.

Voici l'adresse du Conseil de Vevey à LL. EE.

« Le Conseil de la ville de Vevey, très humbles serviteurs et fidèles sujets de VV. EE., ayant appris avec une grande horreur la noire et perfide entreprise du major Davel, qui s'est découverte à Lausanne, prennent la liberté de témoigner à VV. EE. la vive douleur qu'ils ressentent d'apprendre que des sujets de VV. EE. soient assez malheureux que de penser et d'entreprendre quelque action qui tende à la désobéissance et à la rébellion envers un souverain aussi doux et aussi sage que VV. EE. En même temps, le dit corps du Conseil, animé de zèle, de fidélité et d'attachement pour VV. EE. et pour leur service, prennent la liberté de les assurer qu'ils sont tous prêts, aussi bien que toute cette bourgeoisie, de consacrer leurs biens et leurs vies pour le service de VV. EE. et pour se conserver sous une aussi heureuse domination. — Priant le Seigneur qu'il dissipe les machinations des ennemis de VV. EE., qu'il préside dans leurs délibérations, et qu'il répande ses plus précieuses bénédictions et la paix dans les Etats de VV. EE., et sur les illustres membres de l'Etat qui le composent. »

Le brave garçon ! — Un jeune garçon de la campagne, qui jamais encore n'était sorti de chez lui et de caractère timide, est invité à venir quelques jours à Lausanne, chez une tante.

Un soir, invité à passer la soirée dehors, sa tante lui donne une bougie pour descendre l'escalier, non éclairé.

Arrivé au bas, notre garçon souffle sa bougie, remonte à tâtons les cinq étages :

— Voici, tante, je te rapporte la bougie, au cas que d'autres personnes en aient besoin.

On babelladzo pou dandzeraô.

Vo sèdè que dein noutrè z'èglises dè veladzo, lè z'homo sont d'on coté et lè fennès dè l'autro. Ora, ne sé pas que y'avâi l'autra demeindze que tracassivè on part dè citoyens ; mâ tandi lo prédzo, lo menistrè, qu'est un bocon bernican, oût que cauqon dévezavè, et, ein se véreint contrè lè bancs dâi fennès, y a demandé qu'on sè cîsai. La Rosette a Rodo, qu'est prâo taboussé et que crâi que lo menistrè la vouâite, lâi fâ :

— N'est pas no, monsu lo menistrè, l'est clliâo z'homo !

— Oh ! eh bin, tant mi, repond lo menistrè, cein sara pe vito fini !

LE PRINTEMPS

LES vers que voici datent d'avril 1884. Ils ont été publiés dans le *Don Quichotte*, sous la signature de Ch. Gilbert-Martin. La France bataillait alors contre les Kroumirs. Qu'était-ce, à côté de la conflagration actuelle ? Ces vers ne sont-ils pas doublement de saison ?

Ce n'est plus, en ce temps morose,
Le Printemps style Pompadour,
Joli comme un bouton de rose,
Enrubanné comme un amour ;

Ce n'est plus le blondin qui joue
Dans les prés avec un chevreau,
La lèvres rieuse, et la joue
Peinte par Monsieur Bouguereau ;

Ce n'est plus l'Avril qui babille
Avec l'écho jaseur des bois,
Et qui guide sous la charmille
Les amoureux en tapinois.

Le Printemps, en cet an de grâce,
Porte de la barbe au menton,
Et, corbleu ! d'une voix de basse
Commande aux feux de peloton.

Un rude souffle de bataille
Emporte Zéphyr alarmé.
Pour frapper d'estoc et de taille
Le dieu des roses s'est armé.

Contre les Kroumirs en maraude
Le Printemps s'équipe, et Phébus
Sous ses rayons de pourpre chaude
Fait pousser des moissons d'obus.

L'instant est venu d'en découdre.
Tant pis pour les mères en pleurs.
Les âcres parfums de la poudre
Se mêlent aux parfums des fleurs.

Tyrceis, qui tout à coup se cabre,
Echange, comme un vrai luron,
Sa houlette contre un grand sabre
Et ses pipeaux contre un clairon.

Le rossignol, devenu brave,
Et prix d'un belliqueux élan,
Au lieu de sa note suave,
S'essaie à chanter *Rataplan*.

Un corbeau traverse l'espace,
Flairant de sinistres repas,
Et, d'un ton guilleret, croasse :
« On me met le couvert là-bas ! »

Ce n'est que combats et fanfare.
Enfin, ce Printemps en courroux,
A tout l'air du général Farre,
Moi, j'aimais autant l'autre. — Et vous ?

A PROPOS D'UN « VILLAGE SUISSE »

A cette heure tragique de l'histoire du monde où, par contre coup, nous nous chamaillons entre Suisses ; où nous discutons et polémi-quons, beaucoup trop, à vrai dire, sur ce qu nous unit et ce qui nous divise ; où des personnes dont le scepticisme est par trop complaisant parlent déjà — quel grand mot ! — de la fin de la Suisse, rappelons quelques lignes de Samuel Cornut.

Elles furent écrites, ces lignes, au commencement de 1900, à l'occasion de l'édification du « Village Suisse » une des attractions de l'Exposition universelle qui eut lieu à Paris, cette année-là.

Après avoir mentionné plusieurs des objections qui, non sans raison, certes, furent faites à ce projet, Samuel Cornut, dans la *Gazette*, terminait ainsi une description du Village suisse à Paris, dont il venait de visiter les chantiers.

« Je ne puis donner ici que mes impressions, non point un jugement : l'œuvre immense est loin d'être achevée, et il faut, pour la deviner sous les échafaudages, à la fois quelque imagination et les souvenirs de l'Exposition de Genève. Toutefois, je crois qu'on peut dores et déjà donner tort à ceux dont le patriotisme ou les convictions artistiques prennent l'alarme : ce n'est